

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4776

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'avant dernière phrase de l'alinéa 42 :

« Elle prend en compte le caractère stratégique de ce renouvellement pour accroître le nombre d'actifs et d'exploitations en agriculture sur l'ensemble du territoire national, garantir un niveau et une qualité de production permettant de répondre durablement à l'essentiel des besoins alimentaires des Français, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques grâce aux services écosystémiques, climatiques et énergétiques rendus par l'agriculture et renforcer la création de richesse. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de ce sous-amendement souhaitent reformuler le cadre stratégique retenu pour la politique d'installation et de transmission afin que le renouvellement des générations en agriculture vise à la fois à accroître le nombre d'actifs et d'exploitations en agriculture sur l'ensemble du territoire national, à garantir un niveau et une qualité de production permettant de répondre durablement à l'essentiel des besoins alimentaires des Français à répondre aux enjeux environnementaux et climatiques grâce aux services écosystémiques, climatiques et énergétiques rendus par l'agriculture, tout en garantissant la production de richesse.